

Conditions de la Réduction spéciale Bon conducteur Macif



**Véhicules
particuliers**

Conditions applicables à partir du 28/11/2016



Essentiel pour moi

1. Descriptif de la Réduction spéciale Bon conducteur

Ce dispositif permet aux sociétaires disposant du bonus réglementaire maximal de 50% (coefficient de réduction/majoration égal à 0,50) depuis au moins un an sans sinistre de bénéficier d'une réduction tarifaire supplémentaire sur leur contrat Auto Macif.

Celle-ci consiste en une réduction de 2% par année d'assurance sans sinistre, dans la limite de 10% maximum.

Il s'agit d'une offre commerciale **non rétroactive** qui ne remet pas en cause les règles d'évolution du coefficient de réduction/majoration (CRM) fixées par les articles 4 et 5 de l'Annexe à l'article A. 121-1 du Code des assurances.

2. Conditions d'application

Pour bénéficier de la Réduction spéciale, les sociétaires doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

- être titulaire d'un contrat d'assurance Auto MACIF garantissant une voiture particulière (hors fourgonnette et deux-roues ou tout autre contrat non soumis à CRM),
- disposer d'un CRM égal à 0,50 depuis au moins un an sans sinistre.

3. Fonctionnement de la Réduction spéciale

• Assiette sur laquelle s'applique la Réduction spéciale :

La Réduction spéciale telle que définie s'applique exclusivement sur l'assurance des voitures particulières.

Elle s'applique sur la cotisation des garanties Responsabilité civile, Dommages au véhicule, Vol, Incendie, Bris de glace et Valeur majorée souscrites, intégrant le CRM de 0,50.

• Modalités d'application de la Réduction spéciale :

La réduction spéciale s'applique 1 an après l'acquisition du CRM de 0,50 c'est-à-dire à partir de la deuxième échéance annuelle à 0,50 sans sinistre.

A partir de cette deuxième échéance annuelle à 0,50, il sera appliqué une réduction de 2%, laquelle sera majorée de 2% supplémentaires à chaque échéance annuelle, dans la limite de 10%, sauf application d'un des cas définis au paragraphe 4.

Ainsi, un sociétaire atteindra la Réduction maximale de 10% à la 6ème échéance avec un CRM de 0,50 sans sinistre.

La Réduction spéciale est personnelle et incessible.

Pour toute nouvelle souscription d'un contrat Auto auprès de la Macif, la Réduction spéciale Bon conducteur est calculée en tenant compte des antécédents personnels d'assurance (informations figurant sur le relevé d'informations du souscripteur/bénéficiaire). Ainsi, le pourcentage de réduction spéciale s'appliquera dès la souscription en fonction du nombre d'années depuis lequel le souscripteur peut justifier personnellement d'un CRM de 0,50 sans sinistre.

4. Cas de suspension et de suppression de la Réduction spéciale Bon conducteur

- Cas de suspension de l'évolution de la Réduction spéciale :

L'évolution de la Réduction spéciale est suspendue pendant une année dans les cas suivants :

- si le véhicule a été assuré moins de 270 jours sur l'année civile précédente,
- en cas de survenance d'un sinistre garanti au titre du contrat Auto MACIF sans responsabilité (par exemple, en cas de bris de glace),
- en cas de survenance d'un sinistre responsable dont le coût est inférieur ou égal à 153 €,
- en cas de survenance d'un sinistre responsable dont le coût est supérieur à 153 € et bénéficiant du droit à franchise de malus en application de l'annexe à l'article A. 121-1 du Code des assurances (cas d'un premier sinistre survenu après une première période d'au moins trois ans au cours de laquelle le CRM a été égal à 0,50).

- Cas de suppression de la Réduction spéciale :

La Réduction spéciale est supprimée en cas de survenance d'un sinistre responsable dont le coût est supérieur à 153 € sans droit à franchise de malus (cas d'un sinistre responsable intervenant alors que l'assuré bénéficie d'un CRM égal à 0,50 depuis moins de trois ans).

5. Durée

La Macif se réserve le droit de modifier les présentes conditions ou de mettre fin à ce dispositif à tout moment, sans avoir à motiver sa décision.

La Macif toujours à vos côtés

- En **point d'accueil** ou par **téléphone**
- Sur **macif.fr** ou sur **l'application mobile**
en vous connectant à votre espace personnel



Essentiel pour moi